

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 SEPTEMBRE 2026
Extrait du Registre des Délibérations
Délibération n°6

OBJET : EPICERIE SOCIALE : SUBVENTION 2026

Le président certifie
sous sa responsabilité
la caractère exécutoire
de cet acte.


En exercice : 17
membres

Présent(s) : 12
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 4

Délibération
comportant
1 page(s),
0 annexe(s)
Réception en pref :
Publication le :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, 19h00, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la vice-présidence de Mme Véronique DUMONTET-PUTHINIER.

Présents :

Véronique PUTHINIER DUMONTET, Thierry MIELLE, Patricia BALMONT, Annie LEFEBVRE, Henri BURNICHON, Nathalie LANCELOT, Nathalie CHANFRAY, José MARTINEZ, Jean-Paul PIVOT, Monique CHAMPALLE-ANESSI, Annie GIRARD, Marie-Jeanne DUBOIS

Pouvoirs :

Alexis DEBORD (à Nathalie CHANFRAY)

Excusés :

Simone GUEYDON, Christiane MONTIBERT, Lydie AUGAY

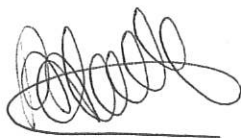
Absent : Didier FOURNEL

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Epicerie Sociale, l'Association sollicite une subvention de **4 647.59 €** pour l'année 2025.

Le Conseil d'Administration **APPROUVE** la subvention demandée
Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations
Pour copie conforme.
Amplepuis, le 22 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Patricia BALMONT



La Vice-Présidente
Véronique PUTHINIER DUMONTET



Envoyé en préfecture le 16/10/2026

Reçu en préfecture le 16/10/2026

Publié le



ID : 069-216900068-20260922-CCAS220926_06B-DE